



**ARRETE MUNICIPAL N°154/2025**  
**portant réglementation temporaire de la circulation**  
**et du stationnement 28 rue de Bâle**

6/211.2 – SG/KR

**Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour les travaux d'extension de réseau ENEDIS, de réglementer la circulation et le stationnement, et ce pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A partir du 12 mai 2025 et pour une durée de 3 semaines, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au niveau du 28 rue de Bâle comme suit :

- La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face (panneau KC1) ;
- La circulation sera maintenue ;
- Les places de stationnement au droit du terrain seront supprimées pour les besoins du chantier, pour l'arrêt provisoire du bus ;
- L'arrêt sera interdit.

**ARTICLE 2 :**

Les usagers de la route devront se conformer strictement à la signalisation et à la pré signalisation qui seront mises en place.

La signalisation du chantier et de ses accès est à la diligence de la commune de Bartenheim qui en est responsable.

La zone des travaux devra être balisée afin d'être visible, de jour comme de nuit, par tous les usagers.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Brigade verte
- Centre de secours de Saint-Louis
- Centre routier de Bartenheim
- Publiée au recueil des actes administratifs de la mairie

Publié le

**12 MAI 2025**



Fait à Bartenheim, le 12 mai 2025

Le Maire

Bernard KANNENGIESER